

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURAKA
M.R.C. DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Kamouraska que :

1. Lors de la séance extraordinaire tenue le 30 janvier dernier, le conseil de la municipalité a adopté le projet de règlement numéro 2023-02 établissant la répartition des coûts des travaux d'urgence de l'Aboiteau Saint-Louis/Saint-Denis & répartition tributaire de la rivière Kamouraska exécutés par la MRC de Kamouraska.
2. Avis public est en outre donné que ce projet de règlement est actuellement déposé au bureau de la greffière-trésorière, au Centre Communautaire situé au 67, avenue Morel à Kamouraska, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8H30 à 15H30 et ce, du lundi au jeudi. Toute personne intéressée pourra s'adresser au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité où le règlement sera disponible.

Adoption du projet de règlement le 30 janvier 2023.

DONNÉ À KAMOURASKA, CE 31^{ième} JOUR DU MOIS DE JANVIER 2023.

Mychelle Lévesque,
Directrice générale &
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 31 janvier 2023 entre 11H30 et 15H30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31 janvier 2023.

Mychelle Lévesque